

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL DEPENSES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) Ensemble des réalisations connues au 01/01/N.

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				B7

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
040	DEPENSES (2)	1 348 000,00	1 348 000,00	1 348 000,00
13913	Sub. transf cpte résult. départements	131 300,00	131 300,00	131 300,00
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	216 700,00	216 700,00	216 700,00
198	Neutralisation des amortissements	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	RECETTES (2)	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00
28051	Concessions, droits similaires, brevets,...	200 000,00	170 000,00	170 000,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	1 500 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
281351	Bâtiments publics	400 000,00	365 000,00	365 000,00
281531	Réseaux de transmission	200 000,00	140 000,00	140 000,00
281532	Réseaux d'alerte	600 000,00	700 000,00	700 000,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	2 600 000,00	2 880 000,00	2 880 000,00
281562	Matériel non mobile incendie et secours	590 000,00	510 000,00	510 000,00
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	100 000,00	90 000,00	90 000,00
281571	Ateliers	30 000,00	25 000,00	25 000,00
281578	Autre matériel et outillage technique	200 000,00	170 000,00	170 000,00
28158	Autres immobilisations	30 000,00	15 000,00	15 000,00
28183	Matériel informatique	200 000,00	135 000,00	135 000,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	190 000,00	150 000,00	150 000,00
28188	Autres immobilisations corporelles	160 000,00	350 000,00	350 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 021 = DF 023.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	B8

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
041	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		637 000,00	I 637 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		289 000,00	289 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	289 000,00	289 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		348 000,00	348 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	348 000,00	348 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	637 000,00	0,00	0,00	637 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 600 000,00	III 8 600 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 500 000,00	1 500 000,00
10222	FCTVA	1 500 000,00	1 500 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		7 100 000,00	7 100 000,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions, droits similaires, brevets,...	170 000,00	170 000,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	1 300 000,00	1 300 000,00
281351	Bâtiments publics	365 000,00	365 000,00
281531	Réseaux de transmission	140 000,00	140 000,00
281532	Réseaux d'alerte	700 000,00	700 000,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	2 880 000,00	2 880 000,00
281562	Matériel non mobile incendie et secours	510 000,00	510 000,00
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	90 000,00	90 000,00
281571	Ateliers	25 000,00	25 000,00
281578	Autre matériel et outillage technique	170 000,00	170 000,00
28158	Autres immobilisations	15 000,00	15 000,00
28183	Matériel informatique	135 000,00	135 000,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	150 000,00	150 000,00
28188	Autres immobilisations corporelles	350 000,00	350 000,00
481...	Charges à répartir		
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	8 600 000,00	0,00	0,00	0,00	8 600 000,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 637 000,00
Ressources propres disponibles	IV 8 600 000,00
Solde	V = IV – II (5) 7 963 000,00

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5198 Autres crédits de trésorerie					
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1424-30 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement anticipé (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					7 656 777,29									
1641 Emprunts en euros (total)					7 656 777,29									
3057703	BANQUE POPULAIRE	15/01/2003	15/01/2003	15/04/2003	2 000 000,00	V	(Euribor 03 M-Floor -0,35 sur Euribor 03 M) + 0,35	3,190	3,270		T	C	O	A-1
CA 3 - Tir 1	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	31/12/2006	31/12/2006	31/12/2007	2 052 272,73	F	(Euribor 12 M-Floor -0,07 sur Euribor 12 M) + 0,07	4,090	4,150		A	C	O	A-1
tir 1 CA	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	31/12/2003	31/12/2004	01/03/2005	3 604 504,56	C	Taux fixe 4,25% à barrière 6% sur Euribor 03 M(Postfixé)	4,250	4,380		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					7 656 777,29									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		956 856,26		2 577 782,09					287 778,40	97 991,96	-7 014,21	5 524,29
1641 Emprunts en euros (total)		956 856,26		2 577 782,09					287 778,40	97 991,96	-7 014,21	5 524,29
3057703	O	33 333,53	A-1	33 333,53	0,04	F	Taux fixe à 4,16 %	4,230	33 333,53	344,61	1,77	0,00
CA 3 - Tir 1	O	923 522,73	A-1	977 272,76	9,00	F	Euribor 12 M + (-0,4325) Taux fixe à 3,405 %	3,400	97 727,27	25 775,25	-7 015,98	0,00
tir 1 CA	N	0,00	A-1	1 567 175,80	9,92	F	Taux fixe à 4,7 %	4,850	156 717,60	71 872,10	0,00	5 524,29
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
Total général		956 856,26		2 577 782,09					287 778,40	97 991,96	-7 014,21	5 524,29

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX			A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 577 782,09	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		1 010 606,29					956 856,26				0,00	0,00	0,00
Swap 3.3	CA 3 - Tir 1	977 272,76	31/12/2026	NATIXIS	swap	taux	923 522,73	31/12/2006	31/12/2026	A	0,00	0,00	0,00
swap 2	3057703	33 333,53	15/01/2018	NATIXIS	swap	taux	33 333,53	15/04/2006	15/01/2018		0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		977 272,76					923 522,73				0,00	0,00	0,00
Swap 3	CA 3 - Tir 1	977 272,76	31/12/2026	NATIXIS	swap	taux	923 522,73	31/12/2006	31/12/2026	A	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		1 987 879,05					1 880 378,99				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turmel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Index	Niveau de taux (6)	Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)			Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									999 033,71	492 165,94	
Swap 3.3	CA 3 - Tir 1			Taux fixe à 3,405 %	3,405		Euribor 12 M + (-0,4325)	-0,633	607 916,63	254 429,91	A-1
swap 2	3057703			Taux fixe à 4,16 %	4,225		Euribor 03 M + 0,35	0,021	391 117,08	237 736,03	A-1
Taux variable simple (total)									254 245,10	345 275,92	
Swap 3	CA 3 - Tir 1			Euribor 12 M + (-0,4325)	-0,633		Euribor 12 M + 0,07	-0,123	254 245,10	345 275,92	A-1
Taux complexe (total) (2)									0,00	0,00	
Total									1 253 278,81	837 441,86	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	A2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Travaux de réparation et de rénovation des casernes	20	19/01/2017
L	Bâtiments et installations immobilières	40	19/01/2017
L	Bateau de sauvetage	20	19/01/2017
L	Motopompe remorquable grande puissance	30	19/01/2017
L	Remorque compresseur	20	19/01/2017
L	Remorque groupe électrogène	25	19/01/2017
L	Remorque lance mousse – poudre	30	19/01/2017
L	Remorque secours routier	18	19/01/2017
L	Autres engin motorisés	20	19/01/2017
L	Véhicule d'assistance respiratoire	15	19/01/2017
L	Véhicule atelier	12	19/01/2017
L	Véhicule atelier hors route	15	19/01/2017
L	Véhicule de balisage et de signalisation	12	19/01/2017
L	Véhicule communication	15	19/01/2017
L	Véhicule dévidoir léger	20	19/01/2017
L	Véhicule d'intervention en milieu périlleux - cynotechnique	12	19/01/2017
L	Véhicule d'intervention animalière – secours aquatique	15	19/01/2017
L	Véhicule de liaison	8	19/01/2017
L	Véhicule de liaison hors route	12	19/01/2017
L	Véhicule de liaison tous usages	10	19/01/2017
L	Véhicule de protection	12	19/01/2017
L	Véhicule de secours et d'assistance aux victimes	12	19/01/2017
L	Véhicule de soutien médical	10	19/01/2017
L	Véhicule de soutien médical hors route	12	19/01/2017
L	Véhicule de transport (matériel et personnel)	12	19/01/2017
L	Autres véhicules légers	10	19/01/2017
L	Camion-citerne feux de forêts	20	19/01/2017
L	Camion-citerne grande capacité	20	19/01/2017
L	Camion-citerne rural	20	19/01/2017
L	Camion dévidoir	25	19/01/2017
L	Cellules	20	19/01/2017
L	Echelle pivotante automatique	25	19/01/2017
L	Fourgon risques chimiques radiologiques	20	19/01/2017
L	Fourgon pompe tonne secours routier	20	19/01/2017
L	Unité poste de commandement niveau 1	12	19/01/2017
L	Unité poste de commandement niveau 2	15	19/01/2017
L	Véhicule d'appui poste médical avancé	18	19/01/2017
L	Véhicule porte cellule	20	19/01/2017
L	Autres véhicules poids lourds	20	19/01/2017
L	Reconditionnement ou remise à la route de véhicule[1]	8	19/01/2017
L	Matériels de transmission autres que récepteurs d'appel	10	19/01/2017
L	Matériels de transmission (récepteurs d'appel sélectif)	7	19/01/2017
L	Matériels d'intervention	10	19/01/2017
L	Aspirateurs de mucosités	5	19/01/2017
L	Défibrillateurs	5	19/01/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
L	Oxymètres	5	19/01/2017
L	Scopes multiparamétriques	5	19/01/2017
L	Appareil de biométrie	7	19/01/2017
L	Autres matériels médicaux	10	19/01/2017
L	Casques	15	19/01/2017
L	Tenues de secours et interventions	5	19/01/2017
L	Vestes et pantalons de protection textiles	10	19/01/2017
L	Autres équipements de protection	7	19/01/2017
L	Logiciels de traitement de l'alerte	7	19/01/2017
L	Logiciel applicatif métier	7	19/01/2017
L	Logiciels bureautique	2	19/01/2017
L	Copieurs multifonctions	7	19/01/2017
L	Matériels de téléphonie	7	19/01/2017
L	Téléphones portables	2	19/01/2017
L	Matériel informatique, bureautique et d'alerte	5	19/01/2017
L	Matériels de bureau et d'atelier	10	19/01/2017
L	Annonces légales	1	19/01/2017

IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES						A4

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES				IV
				A3

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00
Provisions pour litiges et contentieux	0,00		280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00
Demande indemnisation M. Maniora	0,00	08/10/2015	280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour grosses réparations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00		280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)	B1

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					0,00
FONCTIONNEMENT					123 000,00
6574	COMITE DE GESTION ACTION SOCIALE	Subvention de fonctionnement	CGAS	Association	16 000,00
6574	UNION DES SAPEURS POMPIERS	Subvention de fonctionnement	UDSPL	Association	70 000,00
6574	ŒUVRE DES PUPILLES	Subvention de fonctionnement	ŒUVRE DES PUPILLES	Association	3 100,00
6574	MUSEE DES SAPEURS POMPIERS	Subvention de fonctionnement	CENTRE HISTORIQUE	Association	18 150,00
6574	RADIO TRANSMETTEURS	Subvention de fonctionnement	ADRASEC 42	Association	1 000,00
6574	JEUNES SAPEURS POMPIERS	Subvention de fonctionnement	SECTION JSP	Association	14 750,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES			IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN-ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)			B2

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					Total (1)
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B3

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES							B4
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME		B6

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		B7

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délégations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		62,00	0,00	62,00	59,00	0,00	59,00
ADJ ADM	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ADJ ADM PPAL 1E CL	C	30,00	0,00	30,00	30,00	0,00	30,00
ADJ ADM PPAL 2E CL	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
ATTACHE	A	7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
ATTACHE HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
REDACTEUR PPAL 1E CL	B	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
REDACTEUR PPAL 2E CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		36,00	0,00	36,00	33,00	3,00	36,00
ADJ TECH	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
ADJ TECH PPAL 1E CL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJ TECH PPAL 2E CL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AGT MAITRISE	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
AGT MAITRISE PPAL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
CHEF BUREAU SYSTEMES INFORMATION	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHEF CELLULE MAINTENANCE DISTRIBUTION	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHEF MAGASINIER LOGISTICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
INGENIEUR	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR EN CHEF	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR GENERAL	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR PPAL	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
TECHNICIEN	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PPAL 1E CL	B	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
TECHNICIEN PPAL 2E CL	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		555,00	0,00	555,00	537,00	0,00	537,00
ADJUDANT	C	112,00	0,00	112,00	112,00	0,00	112,00
CADRE SANTE 1RE CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CADRE SANTE 2E CLASSE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CADRE SUPERIEUR DE SANTE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAPITAINE	A	34,00	0,00	34,00	33,00	0,00	33,00
CAPORAL	C	103,00	0,00	103,00	103,00	0,00	103,00
CAPORAL CHEF	C	39,00	0,00	39,00	39,00	0,00	39,00
COLONEL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
COLONEL HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
COMMANDANT	A	17,00	0,00	17,00	15,00	0,00	15,00
INFIRMIER CLASSE NORMALE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INFIRMIER CLASSE SUPERIEURE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INFIRMIER HORS CLASSE	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
LIEUTENANT 1E CL	B	33,00	0,00	33,00	22,00	0,00	22,00
LIEUTENANT 2E CL	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
LIEUTENANT HORS CL	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
LIEUTENANT-COLONEL	A	10,00	0,00	10,00	9,00	0,00	9,00
MEDECIN PHARMACIEN CL EXCEPT	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
MEDECIN PHARMACIEN CL NORMALE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
MEDECIN PHARMACIEN HORS CLASSE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
SAPEUR	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SERGENT	C	188,00	0,00	188,00	188,00	0,00	188,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		653,00	0,00	653,00	629,00	3,00	632,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		
(Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT et au SDJS par renvoi de l'article L. 3241-1)		
C2		

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détenition d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
29/06/2017 -	Musée des sapeurs-pompiers de la Loire	MUSEE SAPEURS POMPIERS LOIRE	Association	110 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Siège de l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			0,00
Autres organismes de regroupement			0,00

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES		C3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 3

Date de convocation : 20/11/2017

Présenté par le président (1),
A Saint-Etienne, le 07/12/2017
le président,

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session
A Saint-Etienne, le 07/12/2017
Les membres du conseil d'administration,

Assenat Patrick	
Charvin Jean-Claude (pouvoir Courbon Pierrick)	
Darfeuille Marianne (pouvoir Bonnefoy Yves)	
Dru Georges	
Ferrand Colette (pouvoir Peysselon Valérie)	
Ferrara Joseph (pouvoir Semache Nadia)	
François Luc	
Giraud Claude (pouvoir Barnier Jean-François)	
Liogier Claude (pouvoir Perrin Fabienne)	
Philibert Bernard (pouvoir Robin Clotilde)	
Poncet Paul	
Reynaud Hervé (pouvoir Rochette Pierre-Jean)	
Robin Michel (pouvoir Gaulin Olivier)	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Saint-Etienne, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 7 DECEMBRE 2017 -

DELIBERATION

Numéro 17 - 04 - 017

Délibération n° 3 : Le bilan des opérations du programme immobilier pluriannuel.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 novembre 2017 s'est réuni le 7 décembre 2017 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (13 membres présents et 9 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND.

Messieurs Patrick ASSENAT – Jean-Claude CHARVIN – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Bernard PHILIBERT – Paul PONCET – Hervé REYNAUD – Michel ROBIN.

Excusés :

Mesdames Fabienne PERRIN (pouvoir donné à Claude LIOGIER) ; Valérie PEYSSELON (pouvoir donné à Colette FERRAND) ; Clotilde ROBIN (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) ; Nadia SEMACHE (pouvoir donné à Joseph FERRARA) ; Messieurs Jean-François BARNIER (pouvoir donné à Claude GIRAUD) ; Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) ; Pierrick COURBON (pouvoir donné à Jean-Claude CHARVIN) ; Pierre-Jean ROCHETTE (pouvoir donné à Hervé REYNAUD) ; Olivier GAULIN (pouvoir donné à Michel ROBIN).



Exposé du rapport effectué par le Président,

Comme indiqué dans la délibération numéro 2 consacrée au projet de budget primitif 2018, le montant consacré aux opérations immobilières pourrait s'établir à 3 360 000 €, répartis de la manière suivante :

- ✓ Programme immobilier pluriannuel : **2 660 000 €**.
- ✓ Autres opérations immobilières : travaux d'aménagement dans les casernes de Firminy, Le Cergne, Cuinzier, Montbrison, Chalmazel, Chazelle sur Lyon, Panissière, Montrond les Bains et Le Chambon Feugerolles) : **700 000 €** (crédits inscrits au budget 2017 mais qui ne seront pas consommés).

Pour information, huit projets se poursuivront en 2018 :

- 📁 Construction de nouvelles casernes de sapeurs-pompiers à Andrézieux Bouthéon, Saint Jean Bonnefonds, Pelussin, Saint Alban les Eaux, Neulise, Cordelle.
- 📁 Poursuite de la réflexion sur la restructuration de la caserne de sapeurs-pompiers de Roanne.
- 📁 Extension de la caserne de sapeurs-pompiers de La Ricamarie.

Concernant ce dernier projet, un crédit de 230 000 € avait été voté en 2011. Cependant, après une étude approfondie de faisabilité menée en concertation avec les sapeurs-pompiers, il est proposé de revoir le projet initial afin d'intégrer dans les travaux le réaménagement des locaux de vie adjacents à la remise. L'opération pourrait être évaluée ainsi à 550 000 €.

De la même manière, l'enveloppe budgétaire établie en 2011 pour la construction du centre d'incendie et de secours de Pelussin pourrait être réévaluée et portée de 960 000 € à 1 300 000 €, afin de prendre en compte de nouvelles sujétions liées à la configuration du terrain d'assiette.

◆ ◆

Dans ces conditions, il est demandé au conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

- ⇒ Pour approuver les révisions des autorisations de programme concernant les constructions des centres d'incendie et de secours de La Ricamarie et de Pelussin.

[illegible]

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le Conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article 1 : Le centre d'incendie et de secours de La Ricamarie.

Le conseil d'administration décide de fixer le montant de l'opération concernant l'extension de la caserne de La Ricamarie à 550 000 €.

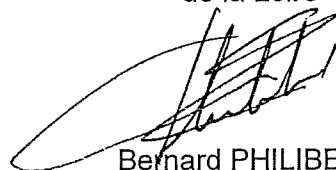
Article 2 : Le centre d'incendie et de secours de Pelussin.

Le conseil d'administration décide de fixer le montant de l'opération concernant la construction de la caserne de Pelussin à 1 300 000 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	22 (dont 9 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Loire


Bernard PHILIBERT



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 7 DECEMBRE 2017 -

DELIBERATION

Numéro 17 - 04 - 018

Délibération n° 4 : La provision pour les travaux d'entretien des bâtiments.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 novembre 2017 s'est réuni le 7 décembre 2017 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (13 membres présents et 9 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND.

Messieurs Patrick ASSENAT – Jean-Claude CHARVIN – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Bernard PHILIBERT – Paul PONCET – Hervé REYNAUD – Michel ROBIN.

Excusés :

Mesdames Fabienne PERRIN (pouvoir donné à Claude LIOGIER) ; Valérie PEYSSELON (pouvoir donné à Colette FERRAND) ; Clotilde ROBIN (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) ; Nadia SEMACHE (pouvoir donné à Joseph FERRARA) ; Messieurs Jean-François BARNIER (pouvoir donné à Claude GIRAUD) ; Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) ; Pierrick COURBON (pouvoir donné à Jean-Claude CHARVIN) ; Pierre-Jean ROCHETTE (pouvoir donné à Hervé REYNAUD) ; Olivier GAULIN (pouvoir donné à Michel ROBIN).

Exposé du rapport effectué par le Président,

I. LES TYPES D'ENTRETIEN ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION

Pour être considérée comme provision pour gros entretien (PGE), la provision correspondante doit être destinée à couvrir des charges d'exploitation très importantes ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

Pour les besoins du service, les catégories d'entretien entrant dans le champ d'utilisation de cette « provision pour gros entretien » sont les suivantes :

- ✓ Les travaux d'entretien des couvertures et traitement des charpentes,
- ✓ Les travaux d'entretien des descentes d'eau usées et pluviales,
- ✓ Les travaux de peinture des façades, traitement, nettoyage (hors ravalement avec amélioration),
- ✓ Les travaux de réparation des menuiseries,
- ✓ Les travaux de peinture des parties communes et menuiseries,
- ✓ Les travaux d'entretien des aménagements extérieurs,
- ✓ Les travaux d'entretien important des équipements : ascenseurs, chaudières, électricité...
- ✓ Le curage des égouts.

II. LE PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN

Compte tenu du montant de la provision constituée, le plan pluriannuel d'entretien des bâtiments se déclinerait comme suit :

	Année	Montant	Solde
Constitution initiale de la provision	2017	1 494 305 €	1 494 305 €
Utilisation prévisionnelle de l'enveloppe	2018	200 000 €	1 294 305 €
	2019	200 000 €	1 094 305 €
	2020	200 000 €	894 305 €
	2021	200 000 €	694 305 €
	2022	200 000 €	494 305 €
	2023	200 000 €	294 305 €
	2024	294 305 €	0 €

- ✓ Une nouvelle dotation en cas de travaux supplémentaires ;
- ✓ Une reprise de provision pour les montants utilisés ;
- ✓ Une reprise en cas de provision devenue sans objet.

[illegible]

- ⇒ les catégories d'entretien entrant dans le champ d'utilisation de cette « provision pour gros entretien » ;
- ⇒ le plan pluriannuel d'entretien des bâtiments.

[illegible]

- ✓ Les travaux d'entretien des couvertures et traitement des charpentes,
- ✓ Les travaux d'entretien des descentes d'eau usées et pluviales,
- ✓ Les travaux de peinture des façades, traitement, nettoyage (hors ravalement avec amélioration),
- ✓ Les travaux de réparation des menuiseries,
- ✓ Les travaux de peinture des parties communes et menuiseries,
- ✓ Les travaux d'entretien des aménagements extérieurs,
- ✓ Les travaux d'entretien important des équipements : ascenseurs, chaudières, électricité...
- ✓ Le curage des égouts.

Article 2 :

Le conseil d'administration décide de valider le plan pluriannuel d'entretien tel què défini dans la seconde partie du rapport présenté.

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	22 (dont 9 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 7 DECEMBRE 2017 -

DELIBERATION

Numéro 17 - 04 - 019

Délibération n° 5 : Les subventions au titre de l'année 2018.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 novembre 2017 s'est réuni le 7 décembre 2017 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (13 membres présents et 9 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND.

Messieurs Patrick ASSENAT – Jean-Claude CHARVIN – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Bernard PHILIBERT – Paul PONCET – Hervé REYNAUD – Michel ROBIN.

Excusés :

Mesdames Fabienne PERRIN (pouvoir donné à Claude LIOGIER) ; Valérie PEYSSELON (pouvoir donné à Colette FERRAND) ; Clotilde ROBIN (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) ; Nadia SEMACHE (pouvoir donné à Joseph FERRARA) ; Messieurs Jean-François BARNIER (pouvoir donné à Claude GIRAUD) ; Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) ; Pierrick COURBON (pouvoir donné à Jean-Claude CHARVIN) ; Pierre-Jean ROCHETTE (pouvoir donné à Hervé REYNAUD) ; Olivier GAULIN (pouvoir donné à Michel ROBIN).

Exposé du rapport effectué par le Président,

Au titre de l'année 2018, les subventions pourraient être versées aux associations suivantes :

1 - Le comité de gestion de l'action sociale (CGAS) : 16 000 €.

Ce montant permet principalement à l'association de gérer une billetterie locale, et de participer au financement des licences sportives et culturelles et à l'aide aux vacances. Le montant de **16 000 €** est versé depuis 2013, date de la mise en place d'une participation financière de l'établissement pour les mutuelles des agents.

2 - Les associations de jeunes sapeurs-pompiers : 13 000 €.

Il est proposé de reconduire une subvention de **1 000 €** pour chaque section de jeunes sapeurs-pompiers, destinée au financement de leur fonctionnement. Depuis 2014, ces sections sont au nombre de 13.

3 - L'œuvre des pupilles : 3 100 €.

Il est proposé de reconduire la subvention des années précédentes soit **3 100 €**.

4 - L'association départementale des radio-transmetteurs au service de la sécurité civile : 1 000 €.

Il est proposé de confirmer la subvention de **1 000 €** comme les années précédentes.

5 - L'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL) : 69 900 €.

L'UDSPL est notamment chargée de promouvoir le volontariat sur le département, de coordonner l'activité des différentes amicales de sapeurs-pompiers et d'assurer une protection sociale complémentaire à ses adhérents. Elle a également pour vocation de venir en aide aux membres des familles de sapeurs-pompiers en développant l'action sociale. A ce titre, ses ressources financières proviennent des cotisations des membres de l'association et d'une subvention versée par le SDIS.

Cette participation de l'établissement public doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

☞ Le fonctionnement de l'association (assurances complémentaires des personnels notamment),

☞ Le versement de gratifications aux sapeurs-pompiers volontaires bénéficiaires de médailles au nom du SDIS,

☞ La participation à l'équipement des jeunes sapeurs-pompiers volontaires et des animateurs affectés dans 13 sections (fourniture d'équipements de sport), ainsi qu'à l'acquisition de fourniture de documents et supports pédagogiques pour les jeunes sapeurs-pompiers du département,

 L'encouragement à la pratique des activités sportives hors service pour l'ensemble des sapeurs-pompiers du corps départemental (championnats nationaux de football, de basket, d'handball, épreuves d'athlétisme...).

Pour l'année 2018, il est proposé de verser une subvention de 69 900 €, comme précédemment.

6 – Le Musée des sapeurs-pompiers de la Loire : 18 150 €.

La subvention versée au Musée des sapeurs-pompiers de la Loire répond à un double objectif :

📁 Participation au financement d'un prêt bancaire :

En application d'une délibération du conseil d'administration, le SDIS et la ville de Firminy versent à parts égales une subvention permettant à l'association de financer un prêt bancaire qui lui a permis d'acquérir des locaux et de réaliser des travaux d'aménagement.

Ce prêt a dernièrement fait l'objet d'un rachat auprès d'un autre organisme bancaire, ce qui a permis de réduire le montant des annuités. Par conséquent, pour l'année 2018, la participation financière de l'établissement peut être diminuée. Il est donc à ce titre proposé de verser une subvention de 10 500 €.

 Participation au fonctionnement de l'association :

Le SDIS participe par ailleurs aux frais de fonctionnement du musée (7 650 €). Ce montant pourrait être reconduit.

La subvention globale du SDIS pourrait donc être arrêtée cette année à **18 150 €**.

[illegible]

Dans ces conditions, il est demandé au conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

⇒ pour fixer les montants des subventions allouées au titre de l'année 2018.

[illegible]

Vu le rapport présenté par le Président,
Le conseil d'administration prend la décision suivante :

Article 1 :

La subvention 2018 versée au comité de gestion de l'action sociale (CGAS) est fixée à 16 000 €.

Article 2 :

La subvention allouée à chacune des sections de jeunes sapeurs-pompiers est fixée à 1 000 €.

Article 3 :

Le conseil d'administration décide de reconduire la subvention allouée les années précédentes à l'œuvre des pupilles soit 3 100 € pour l'année 2018.

Article 4 :

Le conseil d'administration décide de fixer à 1 000 € la subvention allouée à l'association départementale des radio-transmetteurs au service de la sécurité civile pour 2018.

Article 5 :

Pour 2018, le conseil d'administration décide de fixer à 69 900 € la subvention allouée à l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Loire (UDSPL).

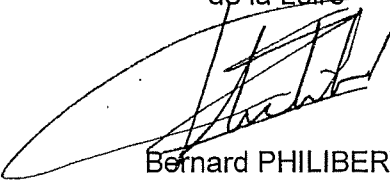
Article 6 :

Le conseil d'administration décide de fixer à 18 150 € la subvention allouée au Musée des sapeurs-pompiers de la Loire au titre de l'année 2018.

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	22 (dont 9 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT